



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 29
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

ADIL de Côte-d'Or - Demande de subvention pour l'année 2025

Créée en 1980, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de Côte-d'Or (association loi 1901) apporte, dans le cadre d'une prestation gratuite pour ses « consultants », des conseils dans les domaines fiscaux, juridiques, techniques et financiers en matière d'habitat et de logement. En 2024, l'ADIL 21 a ainsi renseigné 7 729 « consultants » dont 5 116 résidant sur le territoire de Dijon métropole (66%).

L'ADIL 21 assure ses missions sous l'égide de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) et évolue dans le cadre du réseau professionnel ANIL/ADIL dont les missions et le fonctionnement sont prévus à l'article L 366-1 du Code de la construction et de l'habitation.

L'association compte actuellement 7 salariés. Son budget prévisionnel 2025 repose sur un montant de 377 486 €. L'activité de l'association ne dégagne aucune recette et ses produits reposent principalement sur des subventions émanant d'Action Logement (22,62%), de l'État (18,12%), du Conseil Départemental de Côte-d'Or (15,89%), de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or (10,59%), d'autres partenaires (16,89%) et de Dijon métropole (15,89%).

L'ADIL 21 participe à un certain nombre de dispositifs et d'instances Habitat et Logement mis en place par Dijon métropole.

Elle est notamment membre du comité technique de l'observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) de Dijon métropole.

Elle renseigne les candidats à l'accession à la propriété sur les modalités du dispositif de la location-accession qui est développé sur le territoire de la Métropole (informations concernant la réglementation en vigueur ; les programmes immobiliers concernés ; les contacts à solliciter, ...).

Elle est membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de Dijon métropole. L'ADIL se mobilise aux côtés du service Rénovéco de Dijon métropole et contribue de ce fait à la promotion des dispositifs métropolitains relatifs à la rénovation des logements (volet énergie, adaptation pour le maintien à domicile, ...). Ses salariés participent par exemple aux salons et autres événements avec la Direction de l'Habitat.

L'association assure par ailleurs les missions de guichet unique de signalement des situations de logement indigne. Elle est l'un des partenaires du Comité Logement Indigne de la Côte d'Or dont Dijon métropole est un membre fondateur aux côtés de l'État, du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or. Le numéro unique 0806 706 806 de l'ADIL est dédié à l'information et à l'orientation des personnes confrontées à des situations de mal-logement. Les conseillers juristes de l'ADIL répondent aux questions des locataires, des bailleurs ou des propriétaires-occupants mais également aux sollicitations des collectivités locales et autres acteurs.

En matière de lutte contre les impayés, l'ADIL a été désignée comme Antenne départementale de prévention des expulsions et à ce titre, assure les missions suivantes :

- informer et conseiller sur les démarches à réaliser,
- identifier les solutions permettant l'apurement de la dette ou un relogement,
- expliquer le contenu des documents juridiques (commandement de payer, décision de justice...),
- présenter les différentes étapes de la procédure d'expulsion.

Face à la complexité croissante du droit et des procédures administratives, l'ADIL réalise des permanences socio-juridiques afin de renforcer la prévention des expulsions et développer « l'aller vers ». Cet accompagnement privilégie une approche personnalisée. Entre septembre et décembre 2024, à titre expérimental, un juriste de l'ADIL est intervenu en binôme avec un agent du service métropolitain « Solidarité et Accompagnement dans le Logement (SADL) » de la Direction « Accès et Autonomie dans le Logement » pour assurer une permanence à raison de deux demi-journées par mois à destination, pour l'ensemble des 23 communes de Dijon métropole, des locataires du parc social et des personnes seules sans enfant à charge, locataire

du parc privé. Au regard des éléments de bilan et afin de maintenir ce lien récent très constructif, il a été proposé de poursuivre en 2025 la tenue de ces permanences socio-juridiques.

L'ADIL 21 diffuse à Dijon métropole et à ses partenaires la revue de l'ANIL « Habitat actualités » qui fait le point sur les informations du secteur de l'habitat et du logement.

Pour mémoire, depuis 2018, la subvention accordée par Dijon métropole à l'ADIL 21 s'élève à 60 000 € (65 000 € en 2017 et 2016 ; 68 255 € en 2015). Pour 2025, l'ADIL sollicite auprès de Dijon métropole une subvention d'un montant inchangé de 60 000 €.

Au vu du cadre budgétaire adopté pour cet exercice, il est proposé d'accorder à cette association une subvention de 60 000 €, un montant représentant (15,89 %) de son budget prévisionnel 2025.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de Côte-d'Or 4 rue Paul Cabet à Dijon, au titre de ses missions d'intérêt général dans le domaine de l'habitat et du logement, une subvention de 60 000 € pour l'exercice 2025 dont le mandatement interviendra en un seul versement ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits ouverts au budget 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	